

# 2ème tournoi national Ecobad d'Antony (92)

Les 15 et 16 février 2025  
Règlement particulier

Ce règlement complète [le Règlement Général des Compétitions](#) (RGC)  
de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

## Article 1 - Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro [en cours d'obtention] et sous le nom « 2ème Tournoi National Ecobad d'Antony ». Il se déroule les **samedi 15 et dimanche 16 février 2025** au **Gymnase La Fontaine - Arnaud Beltrame**, situé au **14 rue Pierre Kohlmann, 92160 Antony**. Celui-ci se déroulera sur 14 terrains sur les deux jours.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le jour du tirage au sort (31 janvier 2025).

1.4 Les Juges-Arbitres de la compétition sont Guillaume Le Pennec en tant que Juge-Arbitre principal et Violette Allary en tant que Juge-Arbitre Adjointe. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Les GEO de la compétition sont Matthieu Soum, Laura Vilone et Rémi Stiegler.

## Article 2 - Séries & tableaux

2.1 Le 2ème tournoi national Ecobad d'Antony est un tournoi seniors. **Les joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétérans peuvent s'y inscrire.**

2.2 Le 2ème tournoi national Ecobad d'Antony est un tournoi par lots ouvert aux joueurs R6 à NC.

2.3 Le 2ème tournoi national Ecobad d'Antony est ouvert aux cinq disciplines : SH, SD, DH, DD, DMx.

2.4 Les tableaux de SH, SD et DMx se dérouleront intégralement le samedi ; les tableaux de DH et de DD seront intégralement joués le dimanche. **Aussi, il n'est pas autorisé de s'inscrire à la fois en simple et en double mixte.**

2.5 Le 2ème tournoi national Ecobad d'Antony est un tournoi par lots. Les tableaux seront divisés en plusieurs séries, en fonction du CPPH des joueurs en simple et de la moyenne des CPPH des paires en double. La désignation des têtes de série et la confection des tableaux seront réalisées d'un commun accord par les organisateurs et le juge-arbitre.

2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou bien en poule unique.

2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.

## Article 3 - Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 16 janvier 2025**.

3.2 La liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le samedi 18 janvier 2025. Ainsi, les joueurs classés R6 à NC au 14 janvier 2025 et placés dans le tableau principal le samedi 18 janvier 2025 sont assurés de pouvoir participer à la compétition quelle que soit leur évolution de classement ultérieure.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 31 janvier 2025**. Les CPPH seront mis à jour à cette date afin de déterminer les séries et la valeur des tableaux.

3.4 **Les inscriptions et le paiement sont à réaliser sur BadNet ou Ebad. Aucune inscription par mail, téléphone, espèces ou chèques ne sera prise.**

3.5 **La prise en compte des inscriptions se fait par ordre chronologique. En simple, la date retenue par le comité d'organisation sera la date de paiement. En revanche, la date retenue pour une paire est la date de paiement du dernier inscrit de la paire.**

3.6 Les tarifs d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux** hors frais bancaires de BadNet. Les tarifs d'inscription pour les adhérents de l'ASBE s'élèvent à **12€ pour 1 tableau et 17€ pour 2 tableaux** hors frais bancaires de BadNet.

Notez que pour chaque inscription retenue, **1€ sera reversé en soutien à l'association Solibad.**

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 07h30 à 19h00.

3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur.

## Article 4 - Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au 2ème Tournoi National Ecobad d'Antony doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (forfait@lifb.org)

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais :

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 - Déroulement

5.1 **Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur BadNet.** Elles seront également disponibles sur chaque compte personnel des joueurs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 **Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée** dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur devra contacter le juge-arbitre principal sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.

5.5 **Les volants sont à la charge des joueurs durant la compétition.** Toutefois, les volants officiels seront fournis lors des finales de chaque série. En cas de désaccord entre joueurs, **les volants officiels du tournoi sont les Babolat 2.** Celui-ci sera disponible en vente dans le gymnase.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Néanmoins un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désignera un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase sera compté faute. Des règles particulières pourront être édictées par le juge-arbitre au cours de la compétition. Ces dernières seront consultables à l'affichage lors de la compétition.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11 Les joueurs inscriront eux-mêmes leur score, dès la fin de leur match, à l'aide des tablettes, ardoises ou feuilles de match que le club mettra à leur disposition.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 La participation au 2ème Tournoi National Ecobad d'Antony requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement dans la perspective ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (Règlement Médical du Guide de Badminton).

5.15 Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1<sup>er</sup> jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).